

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUIN 2013

Nombre de conseillers

en exercice : 14
présents : 11
votants : 13

L'an deux mil treize
le 11 juin à 18 heures
le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal VIGUIE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2013.

Présents :

Mme Juste Ginette, Mme Gibert Annie, Mme Fleurier Brigitte, M. Fauvel
Claude, M. Borderieux Jack, M. Ballenecker Philippe, M. Dubois Jean-
Claude, M. Marcellot Daniel, M. Robinet Jean-Luc et M. Dauron Alain.

Personnes excusées :

Mme Trouvé Véronique, Mme Sellier Monique et M. Bordu Gérard.
Mme Sellier Monique donne procuration à Mme Gibert Annie.
M. Bordu Gérard donne procuration à M. Viguié Pascal.
Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Attribution de subventions.

Subvention à l'A.L.S.H. du canton de Léré et de la commune de Bannay.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 13 voix pour de verser la somme de 2 053.10 euros à l'accueil de loisirs sans hébergement du canton de Léré et de la commune de Bannay.

Montant de la participation par habitant :

0.65 € x 574 habitants = 373.10 €

Montant de la participation par enfant de notre commune fréquentant le centre :

80 € x 21 = 1 680 €

soit un total de 2 053.10 euros.

Subvention pour les jouets de Noël :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, de verser la somme de 24 euros par enfant de Sury scolarisé à l'école maternelle de Léré pour les jouets de Noël 2013.

Subvention au centre communal d'action sociale :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour de verser la somme de 3 000 euros au C.C.A.S. de Sury près Léré.

Subvention à l'association les Insomniaks :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour de verser la somme de 200 euros à l'association les Insomniaks (groupe musical) de Sury près Léré.

Nombre de délégués à la communauté de communes Haut Berry Val de Loire.

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010,

Vu la loi Pélissard du 29 janvier 2012,

Vu la loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes du 31 décembre 2012,

Après délibération, le conseil municipal décide par 12 voix pour, de retenir

26 sièges communautaires avec la répartition suivante :

- Boulleret : 4
- Savigny en Sancerre : 4
- Léré : 4
- Belleville sur Loire : 4
- Bannay : 3
- Sury près Léré : 3
- Sainte Gemme en Sancerrois : 2
- Santranges : 2

Et 1 voix pour, de retenir 27 sièges communautaires avec la répartition ci-dessus sauf pour la commune de Boulleret : 5 sièges au lieu de 4.

Décision modificative n°1.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2013 suite à la répartition du F.P.I.C. (Fonds Nationales des Ressources Intercommunales et Communales) par la communauté de communes Haut Berry Val de Loire.

Décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 - Dépenses imprévues fonctionnement	13 000 €	
D 73925 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales		13 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Léré année scolaire 2010/2011.

Suite à la proposition de la municipalité de Léré, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser, par 13 voix pour, la somme de :

- 892.80 euros par enfant de Sury près Léré, ayant fréquenté les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Léré pour l'année scolaire 2010/2011.

Soit une dépense de 892.80 € x 38 élèves = 33 926.40 euros.

Bons de fournitures scolaires pour la rentrée 2013-2014.

Le conseil municipal décide de renouveler la fourniture de bons scolaires pour les élèves inscrits en secondaire et ce jusqu'à l'âge de 16 ans. Après délibération, il décide à l'unanimité par 13 voix pour que le bon pour les fournitures scolaires soit fixé à la somme de 37 euros. Les fournitures seront à retirer au magasin Buro Vallée à Cosne sur Loire.

Registres accidents de travail et suggestions sur les conditions de travail.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un registre des accidents de travail ainsi que le registre des observations et suggestions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail qui sera consulté par l'ACMO mensuellement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour d'adopter l'institution de ces registres.

Fondation du Patrimoine.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, de verser la somme de 50 euros pour adhérer à la fondation du Patrimoine pour soutenir son action en faveur de la

protection et de la restauration du patrimoine du Cher. Mme Gibert propose de les contacter pour leur parler de la restauration de l'ancien cadastre communal. Concernant les bancs en bois de l'église abimés, M. Fauvel explique à Mme Gibert que le mobilier de l'église n'appartient pas à la commune.

Motion : non à la réduction des dotations aux collectivités rurales.

Après délibération, le conseil municipal décide par 13 voix pour de prendre la Motion adoptée le 24 mars 2013 à Lyon lors de l'assemblée générale des Maires Ruraux de France « Non à la réduction des dotations aux collectivités rurales ; L'Etat doit appliquer le principe d'un effort proportionnel à la richesse. »

Le gouvernement a décidé de créer le crédit d'impôt compétitivité et emploi pour un montant de 20 milliards d'euros en vue d'aider les grandes entreprises ; En contrepartie, pour le financer, un effort conséquent sans précédent est demandé aux collectivités locales. Au moins 4,5 milliards d'euros d'ici à 2015 seront supprimés dans les dotations que l'Etat alloue aux trois niveaux de collectivités (communes, départements, régions).

Mais réduire les dotations pénalisera gravement l'économie locale en particulier dans le monde rural où le report des travaux voire leur annulation contraindra les entrepreneurs locaux déjà fragilisés par les effets discriminants de l'accès aux crédits pour les collectivités locales rurales. Le faire uniformément, quelle que soit les aides de l'Etat, serait dramatique pour les territoires ruraux.

L'exemple de l'école est à ce titre éclairant. Comment des collectivités rurales, moins dotées, peuvent-elles mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires de manière identique aux villes, alors que certaines dépensent déjà près de 50 % des recettes de fiscalité au financement de l'école ?

L'occasion est historique de revoir l'ensemble des mécanismes de concours de l'Etat aux collectivités, pour plus de simplification et de justice entre les collectivités. L'effort des ruraux est déjà ancien, du fait des mécanismes de dotations injustes*.

- Les Maires Ruraux appellent l'Etat et les Parlementaires à « revoir leurs logiciels ». La situation économique grave dans laquelle se trouve notre pays tient aussi de l'absence d'une révision de ces systèmes financiers qui creusent les inégalités entre territoires et freinent les capacités de développement du monde rural en concentrant la richesse dans les grandes villes.

- Les Maires Ruraux attendent de l'Etat qu'il agisse sur deux leviers : la réduction des écarts de dotations et l'augmentation significative des péréquations, en particulier du Fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

- Il faut en finir avec cette approche indifférenciée et donc injuste. Ce que le gouvernement promet pour les familles et les foyers fiscaux à faibles revenus doit par cohérence s'appliquer aussi aux collectivités. En deçà d'un certain niveau de ressources allouées par l'Etat, la baisse doit être nulle. Au-delà de recettes très au-delà de la moyenne, l'effort doit être important comme l'Etat le promet pour les hauts revenus ou la modulation des allocations familiales.

Personne ne comprendrait que l'argument de la justice soit invoqué pour les citoyens et soit remisé aux oubliettes pour les collectivités dont l'action sert aux habitants.

- Les Maires ruraux demandent, à minima, qu'en deçà de 100 euros de dotation globale de fonctionnement (dotation de base, chiffre concernant toutes les communes de moins de 14 000 habitants) aucune ponction ne soit opérée et que les écarts de dotation par habitant soient

réduits. Le principe doit également s'appliquer aux EPCI dont les écarts de dotations par habitants sont injustifiés.

- Pour accroître la justice financière entre collectivité, l'AMRF demande à ce que le fonds de péréquation soit amplifié et accéléré. L'objectif doit être de réduire l'écart de potentiel financier intercommunal agrégé (PFIA) (variant de 1 à 20 entre collectivités).

**plus de 6 milliards d'euros alloués chaque année en différenciant l'aide par habitant (64 euros pour une commune rurale ; 128 en ville).*

Règlement du cimetière et du columbarium :

M. Fauvel a rédigé le règlement du cimetière et du columbarium, une copie est distribuée à chaque conseiller municipal afin d'en délibérer au prochain conseil municipal.

Motion TGV Grand Centre Auvergne :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix contre de ne pas prendre la motion présentée.

Informations diverses :

Monsieur le Maire fait part des nombreux remerciements suite au versement des subventions.

Il informe que la réforme des rythmes scolaires est repoussée à la rentrée scolaire 2014 pour l'école de Léré.

Une classe de découverte sera organisée à l'école de Léré l'année prochaine. Le cout sera d'environ 300 € par élève dont la moitié sera pris en charge par la commune de Léré pour ses élèves. La commune de Sury donne un accord de principe pour faire de même en attendant d'avoir plus d'informations.

De nouvelles dispositions concernant l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels (vitrines de magasins, bureaux, façades des bâtiments ...) sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2013. L'église est éteinte la nuit, nous n'avons donc pas de modification à effectuer.

M. Ballenecker informe que M. Rocher a demandé une autorisation pour stocker son bois sur l'accotement du chemin au lieu-dit Chateaufort en attendant de le transporter. Celle-ci lui a été accordée à condition de remise en état après utilisation.

Le conseil municipal est invité au mariage d'Elodie Bordu et Johnny Guittard le 20 juillet à 16h à la mairie de Neuville sur Loire, un vin d'honneur sera servi à la salle des Fêtes de Sury près Léré.

L'inauguration du P.S.P.G. a lieu samedi 22 juin à 10h30, les élus sont attendus pour 10h15.

Les agents techniques travaillent de 7h à 15h jusqu'à fin août.

M. Durand Philippe fait ses 5 jours de formation d'intégration.

Mme Tholon Catherine a réussi l'écrit de son examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, elle passera son oral de 14 juin.

Questions diverses :

M. Dauron informe qu'il a demandé 2 devis pour les vannes des bassins de laminage de crues. Il demande de voir pour le nettoyage du petit ruisseau et du bassin des Aulnes. De plus il faudrait penser à étaler le calcaire vers les sapins avant l'hiver.

M. Ballenecker signale qu'une plaque sur le trottoir rue de Bretagne est descellée : demander à Catherine d'envoyer un mail à la SAUR.

Une réunion de voirie est fixée au mardi 18 juin à 8h30 : étude des devis 2013, fauchage raisonné des chemins et questions diverses.

Etant donné les conditions météorologiques, beaucoup de chemins sont à broyer de nouveau : le chemin entre le Moulin Gentil et la source, la petite route de la Grande Maison, la route du Petit Mousseret entre la ferme et le carrefour des Doisnes, la route des Fanaux.

M. Viguié informe que des invitations sont disponibles pour le bal de la reine de Savigny et pour le passage du tour de France le vendredi 12 juillet à Châteauneuf sur Cher.

M. Marcellot signale qu'il est dommage que des véhicules se garent sur la nouvelle terrasse au fond du parking du bar restaurant chez Fred.

Mme Fleurier dit que la véranda du restaurant dépareille avec les travaux qui viennent d'être effectués. M. le Maire répond qu'elle sera remplacée mais pas cette année. Elle signale qu'il y a beaucoup de mousse sur le toit de la sacristie et sur les contreforts de l'église.

M. Ballenecker demande s'il serait possible de cacher les containers poubelles du restaurant.

La séance est levée à 20h.